



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### Séance du Conseil communautaire du lundi 14 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet-Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 février 2022, sur la Présidence de Monsieur Fabrice MARIDET, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en l'absence du Président, Monsieur Roger LITAUDON.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

**Les conseillers suppléants :** Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Daniel MATRAT représentant Jacqueline LAUSTRIAT, François JULLIEN représentant Laurent TALON, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Marie Agnès BONIN à Alain LOGNON, Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean-Luc COLLIN à Christian PERRIER, Arnaud DELIGEARD à Jean-Louis GUINATIER, Geneviève DESVIGNE à François ATHAYNE, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, Aude PARRET BONMARTIN à Jean-Noël MONIER, Annie-France POUGET à Isabelle MOULIN, Odile REVERET à Xavier CADORET, Blandine SOCHET à Christian LABILLE,

**Absents :** Jean Michel GILLARDIN, Roger LITAUDON, Sylvain NAFFETAS, Marlène SANTOS,

**Secrétaire de séance :** Guy LABBE

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président ouvre la séance et propose d'examiner le point complémentaire ci-dessous :

- convention d'objectifs 2021- Mission locale de Moulins

L'assemblée, à l'unanimité, accepte de mettre ce point à l'ordre du jour.

#### **Le tour de présentation des communes se poursuit :**

**MONETAY SUR LOIRE** - Monsieur PLOUHINEC, Maire explique que MONETAY SUR LOIRE, 392 habitants, est une commune agricole boisée avec de nombreux étangs (19 exploitations avec une prédominance d'élevage bovins), proche de la Saône et Loire. Il indique que plusieurs artisans, un bar-restaurant, un gîte communal et 4 associations font vivre la commune et que les 12 enfants de la commune sont scolarisés sur la commune de Saligny sur Roudon, en précisant que la commune n'est pas regroupée en RPI. Monsieur PLOUHINEC tient à souligner que l'une des deux seules sociétés françaises de production de champignons (Shii-take et pleurottes), « le Lentin » est installée sur la commune. Il précise que 10 000 tonnes de produits finis sortent de l'entreprise chaque année dont 30% est exporté dans le monde entier. Cette activité pose un problème de voirie. Pour finir, Il propose aux élus d'organiser une visite de l'entreprise.

**MONTAIGU LE BLIN** – Monsieur PERICHON, Maire de la commune explique que son village de 300 habitants, labellisé village fleuri et village étoilé, bénéficie d'un patrimoine remarquable : place centrale boisée, église, château du siècle, musée rural, belles demeures bourgeoises.... Il précise que la commune recense de nombreuses résidences secondaires qui pénalisent l'essor de Montaigu le Blin. Les 2 restaurants, le camping, les circuits de randonnée, l'agence postale, la carrière VICAT, les artisans et agriculteurs ainsi que le marché dominical, maintenu en période estivale assurent l'activité de la commune. L'école communale regroupée en RPI avec Boucé accueille 40 élèves du CE1 au CM2.

Monsieur PERICHON tient à souligner le dynamisme des associations qui proposent de nombreux évènements marquants chaque année tels que les concerts Musique vivante, la journée de l'artisanat.... En 2022, la commune proposera une Fête médiévale sur 3 jours.

Il explique que la commune a effectué de nombreux travaux ces dernières années (réhabilitation de logements communaux, réaménagement de la salle des fêtes, travaux de voirie .... Les prochains projets communaux portent sur les travaux dans la cuisine de l'auberge, équipement de l'école, voirie, sentier patrimoine etc et à long terme réflexion sur la revitalisation du centre bourg et l'exploitation du site de la carrière après la fermeture de celle-ci.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président donne lecture des décisions du Président prises en vertu de sa délégation de pouvoir.

**DECISION N°2021-33** – Marché de prestation de services – encadrement d'un chantier d'insertion – Année 2022 - Attribution du marché.

Le marché relatif à l'encadrement d'un chantier d'insertion pour l'année 2022 est attribué le 28 décembre 2021 aux entreprises ci-dessous selon les lots définis :

Lot	Nature du lot	Titulaire du marché		Montant HT	Type de marché
		Nom	Adresse		
1	Unique	VILTAIS	Moulins (03)	52 575,00 €	Services

**DECISION N°2021-34-** Virement de crédit budgétaire - BUDGET PRINCIPAL 2021 -Dépenses imprévues / Atténuation de produits

Il est effectué un virement de crédits d'un montant de 188 € du chapitre 022 – Dépenses imprévues vers le chapitre 014 – Atténuations de produits.

Nature	Chapitre	Article	Fonctionnement	
			Dépense	Recette
Dépenses imprévues	022	022	- 188 €	
Atténuations de produits	014	7391171	+ 188 €	
<b>TOT</b>			<b>0 €</b>	

**DECISION N°2022-01-** « Marché de travaux – Réaménagement du siège de la Communauté de communes» Attribution du marché.

Le marché relatif aux travaux de réaménagement du siège de la Communauté de communes est attribué le 27 janvier 2022 aux entreprises ci-dessous selon les lots définis :

Lot	Nature du lot	Titulaire du marché		Montant HT	Type de marché
		Nom	Adresse		
1	Gros œuvre	SAS Lassot	St Léger sur Vouzance (03)	63 603,10 €	Travaux
2	Menuiseries alu – Serrurerie	Alumetal	Moulins (03)	34 479,00 €	Travaux
3	Menuiseries bois	Menuiserie Dutour	Avermes (03)	38 228,80 €	Travaux
4	Plâtrerie – peinture – faux plafonds	SARL Xavier	Varenes sur Allier (03)	75 192,75 €	Travaux
5	Sol souple – faïence	SARL Stéphane Lepage	Yzeure (03)	11 055,00 €	Travaux
6	Elévateur	AMS	Cusset (03)	23 915,04 €	Travaux
7	Chauffage – VMC – plomberie - sanitaires	Porsenna JPG	Cusset (03)	49 370,41 €	Travaux
8	Electricité – courants forts et faibles	SARL Kolasinski	Saint Yorre (03)	22 406,00 €	Travaux
<b>TOTAL</b>				<b>318250,10 €</b>	

**Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »**  
03150 – VARENNES SUR ALLIER

**DECISION N°2022-02- Fixation du tarif de location du gîte « les Loges » sis à Thionne**

Vu la pénurie de logements pour les saisonniers du parc Le PAL, le gîte « Les Loges » est loué à Madame Marie Lynn PETITGAND, pour une longue durée, du 26 février 2022 au 30 septembre 2022. Le loyer mensuel est fixé à trois cent soixante-dix euros (370 €), charges incluses ainsi que le montant de la caution, représentant un mois de loyer.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président invite le conseil communautaire à examiner les dossiers soumis à l'ordre du jour.

**N°1– FINANCES – BUDGET 2022 – Débat d'orientation budgétaire**

**Après présentation, le conseil communautaire prend acte du débat d'Orientation Budgétaire 2022.**

**N°2 – FINANCES – BUDGET 2022 – Autorisation de programme crédits de paiement (AP-CP) - Aménagement Ensemble Immobilier Varennes -Actualisation**

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances présente l'actualisation de l'autorisation de programme relative à l'aménagement de l'ensemble immobilier de Varennes compte tenu de la réalisation des travaux au cours de l'exercice 2021.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement telle qu'elle est exposée ci-dessous,**
- **d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HT					
Cpt	Libellé	A. P.	CREDITS DE PAIEMENT		
			Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022
23	Travaux aménagement Ensemble Immobilier Varennes	1 310 000	7 002	395 399	907 599
	<b>TOTAL</b>	<b>1 310 000</b>	<b>7 002</b>	<b>395 399</b>	<b>907 599</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	A. P.	CREDITS DE PAIEMENT		
			2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022
13	Subventions	820 593	0	47 053	773 540
16	Avances budget principal	489 407	0	0	489 407
	<b>TOTAL</b>	<b>1 310 000</b>	<b>-</b>	<b>47 053</b>	<b>1 262 947</b>

**N°3 – FINANCES – Budget 2022 – Autorisation de programme (AP-CP) - Fonds de concours aux communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire – 2021-2022-2023 - actualisation**

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances présente l'actualisation de l'autorisation de programme relative à l'attribution Fonds de concours aux communes compte tenu de la consommation des crédits ouverts au cours de l'exercice 2021.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement telle qu'elle est exposée ci-dessous,**
- **d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AP	Crédits de paiement - Dépenses		
			Réalisé		Prévisions
			2021	2022	
204	Fonds de concours (subventions investissement – communes membres EPCI)	900 000	49 076	426 000	424 924
	<b>TOTAL</b>	<b>900 000</b>	<b>49 076</b>	<b>426 000</b>	<b>424 924</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AP	CREDITS DE PAIEMENT		
			Réalisé		Prévisions
			2021	2022	2021
	Autofinancement - Fonds propres EPCI	900 000	49 076	426 000	424 924
	<b>TOTAL</b>	<b>900 000</b>	<b>49 076</b>	<b>426 000</b>	<b>424 924</b>

**N°4 – FINANCES – Budget 2022 – Autorisation de programme (AP-CP) - Aménagement des piscines communautaires (Dompierre sur Besbre et Varennes sur Allier) – Actualisation**

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances présente l'actualisation de l'autorisation de programme relative à aux travaux d'aménagement des piscines communautaires (Dompierre sur Besbre et Varennes sur Allier), compte tenu de la réalisation des travaux au cours de l'exercice 2021.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement telle qu'elle est exposée ci-dessous,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT TTC					
Libellé	AP	CREDITS DE PAIEMENT			
		Réalisé		Prévisions	
		2020	2021	2022	2023
Travaux aménagement Piscines communautaires	3 225 000	54 659	1 184 491	1 000 000	985 850
<b>TOTAL</b>	<b>3 225 000</b>	<b>54 659</b>	<b>1 184 491</b>	<b>1 000 000</b>	<b>985 850</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Libellé	AP	CREDITS DE PAIEMENT			
		Réalisé		Prévisions	
		2020	2021	2020	2021
Subventions	1 325 000	65 604	196 896	532 500	530 000
Autofinancement	1 900 000	-	987 595	467 500	444 905
<b>TOTAL</b>	<b>3 225 000</b>	<b>65 604</b>	<b>1 184 491</b>	<b>1 000 000</b>	<b>974 905</b>

**N°5 – FINANCES – Budget 2022 – Autorisation de programme (AP-CP) - Aménagement Zone des fontaines – Actualisation**

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances présente l'actualisation de l'autorisation de programme relative à l'aménagement de la Zone des Fontaines à Dompierre-sur- Besbre compte tenu de la réalisation des travaux au cours de l'exercice 2021.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement telle qu'elle est exposée ci-dessous,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT TTC				
Libellé	AP	CREDITS DE PAIEMENT		
		Réalisé		Prévisions
		2021	2022	2023
Travaux aménagement Zone des Fontaines Dompierre/B. Tranches 1 et 2	1 565 000	3 220	853 780	708 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 565 000</b>	<b>3 220</b>	<b>853 780</b>	<b>708 000</b>

**Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »**  
03150 – VARENNES SUR ALLIER

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
Libellé	AP	CREDITS DE PAIEMENT		
		Réalisé	Prévisions	
		2021	2022	2023
<b>Subventions</b>	1 055 928	74 212	490 858	490 858
<b>Autofinancement (avances Budget Ppal)</b>	509 072	-	362 922	146 150
<b>TOTAL</b>	<b>1 565 000</b>	<b>74 212</b>	<b>853 780</b>	<b>637 008</b>

**N°6 – FINANCES – Budget 2022 – Section investissement – Création Opération « Préhistorama » - Ouverture par anticipation de crédits budgétaires**

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances rappelle que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, il est possible d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2021 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »), soit 1 795 250 €.

Il précise que le transfert du « Préhistorama » dans les compétences communautaires au 1<sup>er</sup> janvier 2022 nécessite la réalisation d'opérations d'investissement avant le vote du Budget primitif 2022.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- de créer l'opération n°100032 « Préhistorama » en section d'investissement du budget principal,
- d'approuver l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2022, selon la ventilation présentée ci-dessous,

- **BUDGET PRINCIPAL – Opération « Préhistorama »**

Chap.	Crédits ouverts 2021	Limite autorisée	Montant utilisé
D. 165	0	0	0 €
D. 20	533 699 €	133 424 €	0 €
D.21	198 000 €	49 500 €	0 €
D. 23	6 411 858 €	1 602 964 €	10 000 €
D. 27	374 051 €	9 362 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 517 608 €</b>	<b>1 795 250 €</b>	<b>10 000 €</b>
			<b>Soit Opération PREHISTORAMA</b>
	<b>7 517 608 €</b>	<b>1 795 250 €</b>	<b>10 000 €</b>

**N°7 – FINANCES – BUDGET 2022 – Aide financière - Diplôme BAFD**

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances rappelle que dans le projet de territoire adopté le 11 juin 2019, la Communauté de communes a créé la fiche action n°9 relative aux dispositifs de soutien auprès des jeunes du territoire. Il souligne que des crédits à hauteur de 200 € ont été inscrits sur les budgets 2020 et 2021 et aucune demande n'a été reçue. Il fait part d'une demande adressée par une jeune personne du territoire souhaitant effectuer une formation au titre du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'accorder, à titre transitoire, une aide de 2 000 € maximum à Madame Marie CHARBONNEL – LE PIN- pour financer sa préparation au BAFD,

**N°8 – FINANCES – Culture Tourisme – Préhistorama – Demande subvention fonctionnement - Département**

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances explique que l'activité du Préhistorama, représente un intérêt départemental et peut prétendre à une subvention de fonctionnement départementale.

Il présente le budget prévisionnel du fonctionnement 2022 suivant :

Dépenses (Montant TTC)		Recettes	
Dépenses de personnel	42 000 €	Département	20 000 €
Charges courantes	10 000 €	Recettes Visites	5 000 €
		Autofinancement	27 000 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>52 000 €</b>	<b>TOTAL .....</b>	<b>52 000 €</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement du fonctionnement annuel du Préhistorama, ci-dessus,
- de solliciter l'aide du Département comme il est présenté dans ledit plan de financement,

**N°9 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Finances – piscines communautaires – Dompierre-sur-Besbre – Tranche 3 – Demande subvention DETR 2022**

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances propose de compléter l'opération « travaux piscine de Dompierre sur Besbre » avec des travaux supplémentaires (tranche 3) pour créer l'espace détente (construction sur pilotis) et choisir d'installer des options intéressantes et de solliciter les subventions selon le montage financier ci-dessous.

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Piscine Dompierre sur Besbre tranche 3	700 000 €	Etat - DETR (35 %)	245 000 €
		Région nouveau contrat (20 %)	140 000 €
		Département nouveau contrat (20 %)	140 000 €
		Total subvention (75 %)	525 000 €
		Autofinancement (25 %)	175 000 €
<b>Total dépenses HT</b>	<b>700 000 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>700 000 €</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet d'aménagement dans son ensemble de la piscine de Dompierre sur Besbre,
- de solliciter les subventions auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en complément des autres demandes notifiées et de tous les partenaires susceptibles de financer ces travaux.

**N°10 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Développement économique – Appel à projet BPI France « Entreprendre dans les Territoires » - partenariat et cofinancement de la Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Allier**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président explique que dans le cadre de la politique de relance Le programme Entreprendre au Cœur des Territoires est destiné à soutenir la création et la reprise de l'activité économique dans les territoires Cœur de ville et Petites villes de demain.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Allier s'engage dans cet appel à projets aux côtés des territoires portant sur une action dynamisante autour de la cession, la reprise et la pérennisation d'activités et un accompagnement des entreprises au numérique

Il présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel et estimatif – 2022-2023-2024			
Dépenses		Recettes	
Actions mises en place (3 ans)	37 380 €	BPIFrance (50%)	18 690 €
		Chambre Métier Allier (25%)	9 345 €
		Cc EABL (25%)	9 345 €
<b>Total</b>	<b>37 380 €</b>	<b>Total</b>	<b>37 380 €</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve :

- la candidature de la Communauté de communes à l'Appel à projet BPI France « Entreprendre dans les Territoires » en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Allier selon les conditions présentées ci-dessus,
- les orientations présentées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Allier et l'enveloppe financière définie à ce stade du projet,

**Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »**  
03150 – VARENNES SUR ALLIER

**N°11 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Programme Alimentaire Territorial – PAT – Candidature appel à projet 2021/2022**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle qu'un Projet Alimentaire Territorial est un projet collectif visant à rapprocher tous les acteurs pour développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité sur un territoire.

Le budget prévisionnel s'élève à 112 260 € (frais de personnel, de déplacement et de communication).

Le plan de financement lié au recrutement d'un animateur sur 3 ans et à la communication est le suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES		Montant
Frais de personnel sur 3 ans	107 076 €	Appel à projet du PNA	70%	89 082 €
Frais de déplacement	5 184 €	Autofinancement	30%	38 178 €
Communication	15 000 €			
<b>Total</b>	<b>127 260 €</b>	<b>Total</b>		<b>127 260 €</b>

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver les principaux éléments du dossier de candidature exposé ci-dessus,**
- **D'autoriser le plan de financement présenté ci-dessus,**

**N°12 – HABITAT – Dispositif « Habiter Mieux » - Attribution aide aux bénéficiaires**

Monsieur le Vice-Président délégué à l'Habitat expose le nom des bénéficiaires éligibles au dispositif « Habiter Mieux ».

**Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de verser les aides communautaires aux bénéficiaires du dispositif « Habiter Mieux » telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous :**

NOM	VILLE	CATEGORIE PROPRIETAIRE	MONTANT
NAISSON Pierre	VARENNES SUR ALLIER	PO	200,00
ROUSSET Hélène	MONTCOMBROUX LES MINES	PO	200,00
POTIER Yann	BOUCE	PO	200,00
EVEILLARD Sarah	RONGERES	PO	200,00
FOURNIER Lucie	DIOU	PO	200,00
BOUFFERET Maxime	VARENNES SUR ALLIER	PO	200,00
NEVES Maria Helena	BEAULON	PO	200,00
<b>TOTAL</b>			<b>1 400 €</b>

**N°13 – HABITAT – Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat - SPPEH**

Monsieur le Vice-Président délégué à l'Habitat explique que le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) assure « l'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique ».

Le Département financera 75% des dépenses liées au SPPEH prévues en 2022 et 50 % de celles postes prévues en 2023. Les 11 EPCI s'engagent à prendre en charge financièrement les coûts du SPPEH à hauteur de 25% en 2022 et 50% en 2023.

Il propose que le SPPEH s'organise à l'échelle départementale avec un guichet unique, un pool de conseillers techniques (estimé à 9 ETP) et un coordinateur. Les missions du conseiller technique seront externalisées par le Département de l'Allier

Il présente le plan de financement suivant :

Financement SPPEH	Population	2022	2023	Total
Département	339 568	173 648 €	139 187 €	<b>312 835 €</b>
Total 11 EPCI		57 883 €	139 187 €	<b>197 070 €</b>
<b>Total</b>		<b>231 531 €</b>	<b>278 374 €</b>	<b>509 905 €</b>
Population EABL 2020	24 929	4 249 €	10 218 €	<b>12 465 €</b>
CC Entr'Allier Besbre et Loire	7,34%			

Le Département déposera le dossier de financement auprès de la Région au nom et pour le compte des 11 EPCI.

Ce service départemental de la performance énergétique pourra également s'appuyer sur l'ADIL de l'Allier

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver la structuration du service de la performance énergétique à l'échelle départementale, telle qu'exposée ci-dessus,**
- **De donner mandat au Conseil départemental de l'Allier pour porter la candidature à l'appel à projets auprès de la Région et percevoir l'intégralité des fonds régionaux pour le compte de l'EPCI ;**
- **D'approuver les modalités de financement ci-dessus ;**

**N°14 – ADMINISTRATION GENERALE – Petite enfance – Convention Territoriale cadre MSA – Grandir en Milieu Rural (GMR)**

Madame la Vice-Présidente déléguée à la Petite enfance explique que la MSA a mis en place l'offre Grandir en Milieu Rural (GMR).

Ce dispositif contribue au développement et à l'amélioration de l'offre enfance-jeunesse répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales. Il nécessite une contractualisation entre la MSA et la Communauté de communes

Dans un premier temps, les actions identifiées comme prioritaires concernent le soutien :

- au diagnostic établi dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG),
- au financement des investissements réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la micro crèche communautaire située à Beaulon

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **de valider la contractualisation avec la MSA sur le dispositif Grandir en Milieu Rural,**
- **d'intégrer les actions identifiées précitées,**

**N°15 – ADMINISTRATION GENERALE – Insertion-Solidarité – Chantier d'Insertion – Développement d'une nouvelle activité support en lien avec le recyclage de palettes en bois – Fabrication mobilier recyclé - Convention cadre de partenariat**

Monsieur le Vice-Président délégué à l'insertion propose de compléter l'atelier vannerie du chantier d'insertion par la fabrication de mobilier et des éléments d'équipement, à partir de bois de palettes non consignées. Il convient donc tisser des partenariats avec des acteurs locaux pour la collecte du bois.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **de s'engager dans la démarche de développer des partenariats afin de collecter des palettes en bois non consignées sur le territoire, à titre gracieux, et de réaliser du mobilier recyclé de type (banc, table, fauteuil, transat, barrière, etc.) et des éléments d'équipement,**
- **d'adopter la convention-cadre.**

**N°16 – ADMINISTRATION GENERALE – Tourisme – Office de tourisme – Transformation du statut juridique – Association - Convention d'objectifs pluri-annuelle**

Monsieur le Vice-Président délégué au Tourisme explique que les membres de la commission « tourisme » ont souhaité transformer le statut de l'Office de tourisme et ont choisi le statut associatif.

Pour ce faire, l'EPCI doit fixer :

- les statuts de l'office de tourisme qui définissent le siège social, les missions obligatoires et facultatives
- la composition de l'organe délibérant (membres de droit, membres actifs, partenaires institutionnels, membres d'honneur) et les instances de gouvernance.



**Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »**  
03150 – VARENNES SUR ALLIER

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- de dissoudre le mode d'exploitation actuelle de Service Public Administratif de l'Office de tourisme communautaire,
- d'approuver la création de l'Office de tourisme communautaire Entr'Allier Besbre et Loire sous le régime juridique de l'Association loi de 1901 au 1<sup>er</sup> mars 2022,
- d'approuver le projet de statuts de l'Association « Office de tourisme Entr'Allier Besbre et Loire » définissant l'objet social et la composition de l'organe délibérant,
- de désigner les représentants de la Communauté de communes au sein du collège 1 du Conseil d'Administration :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Xavier CADORET	Madame Sandrine CANOT
Monsieur Fabrice MARIDET	Madame Aline BONNEAU
Monsieur Christian LABILLE	Madame Christelle MARTINET-SCHIRCH
Madame Marie-France AUGIER	Madame Chantal PROBOEUF
Monsieur François JULLIEN	Monsieur Alain SOUFFERANT
Madame Marie-France LAMBERT	Monsieur Christophe RONGET
Madame Isabelle MOULIN	Monsieur Franck FORTIN

**N°16a – ADMINISTRATION GENERALE – Finances – Budget annexe « Office de tourisme » – Dissolution au 31 décembre 2021**

Monsieur le Vice-Président explique que la gestion associative de l'Office de tourisme implique la dissolution du budget annexe « Office de Tourisme ».

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- de dissoudre le Budget annexe « Office de tourisme » à la date du 31 décembre 2021,
- d'accepter que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la Communauté de communes au terme des opérations de liquidation,

**N°16b – ADMINISTRATION GENERALE - Tourisme – Office de tourisme « Entr'Allier Besbre et Loire » sous statut associatif au 1<sup>er</sup> mars 2022 – Attribution subvention > à 23.000 € - Convention objectifs pluri-annuelle (2022-2023-2024) à compter du 15 mars 2022**

Monsieur le Vice-Président explique que l'Office de tourisme a proposé un plan d'actions, pour répondre aux principaux objectifs stratégiques touristiques fixés par la Communauté de communes.

Ce plan d'actions doit être encadré par une convention d'objectifs qui précise :

- o l'organisation des missions confiées,
- o la mise à disposition de moyens,
- o les relations financières entre les deux parties,
- o les indicateurs de résultats attendus et des moyens déployés.

Pour permettre à l'Office de tourisme de réaliser son plan d'actions dans le cadre de ses missions obligatoires et facultatives, la Communauté de communes s'engage à lui verser une subvention annuelle estimée à 210 000 €.

S'agissant de l'année 2022, la subvention dite expérimentale sera proratisée sur une durée de dix mois, soit 175 000 €, l'Office de tourisme associatif étant créé à compter du 01 mars 2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'adopter la convention d'objectifs pluriannuelle c entre la Communauté de communes et l'Office de tourisme prenant effet au 15 mars 2022 et sous réserve de son adoption par l'Office de tourisme « Entr'Allier Besbre et Loire »,

- d'attribuer à l'Office de tourisme « Entr'Allier Besbre et Loire » une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de 210 000 € soit 175 000 € pour l'année 2022, dont le 1<sup>er</sup> versement de 60 000 € interviendra au 15 mars 2022, le second de 50 000 € au 15 juin 2022, le dernier de 65 000 € au 1<sup>er</sup> octobre 2022,
- d'inscrire le montant de 175 000 € au Budget 2022 – chap.65 Art.6574 - Subventions aux organismes de droit privé,

**N°17 – ADMINISTRATION GENERALE – Assainissement - Délibération de principe – compétence assainissement - SIVOM**

Monsieur le Vice-Président délégué à l'écologie rappelle que 3 choix sont possibles pour les Communautés de Communes pour exercer la compétence assainissement :

- o création d'un service public en régie,
- o délégation ou prestation de service,
- o représentation/substitution au sein d'un syndicat existant

A ce titre, il propose d'anticiper le transfert et donc de solliciter les SIVOM du territoire communautaire pour :

- Réaliser un recensement exhaustif des équipements, mettre à jour les plans pour la gestion des réseaux, reprendre les contrats en cours, simuler les besoins humains et en matériel, etc.
- Mettre à jour la base de données des tiers, anticiper la gestion administrative de la mise à disposition ou du transfert des biens et de régler l'organisation avec les divers organismes/partenaires.
- Réaliser une simulation financière

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **de retenir le principe de représentation/substitution permettant à la Communauté de communes de représenter ses communes détentrices de la compétence « assainissement » au sein des SIVOM de la Vallée de la Besbre, du Val d'Allier et Sologne Bourbonnaise,**
- **de permettre aux SIVOM de réaliser dès que possible l'inventaire des installations d'assainissement collectif dans chaque commune tant sur le plan technique qu'administratif,**

**N°17 – ADMINISTRATION GENERALE – Commande publique – Convention au groupement de commandes pour l'achat d'énergies » - SDE03**

Monsieur le Vice-Président Président délégué aux ressources humaines et à l'administration générale rappelle que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire adhère au SDE03 qui coordonne un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et d'électricité à l'échelle départementale.

Le SDE03 propose une nouvelle convention de groupement de commande permettant les achats de tout type d'énergie sur tout type de puissance et souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats d'énergies du Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03)**

**N°19 – ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines - Création de 2 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial - Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Vice-Président Président délégué aux ressources humaines et à l'administration générale expose qu'il convient de créer

- o un emploi permanent au grade d'attaché territorial (catégorie A - filière administrative) à temps complet, politiques culturelles, sportives et touristiques ;
- o un emploi permanent au grade d'attaché territorial (catégorie A - filière administrative) à temps complet pour le Pôle Ressources et moyens (administration générale, finances et politiques contractuelles, commande publique, assurances, communication, informatique) ;

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **De créer les emplois permanents ci-dessus présentés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022,**
- **d'approuver le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022,**

**Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »**  
**03150 – VARENNES SUR ALLIER**

**N°20 – ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines - Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - Année 2022**

Monsieur le Vice-Président Président délégué aux ressources humaines et à l'administration générale explique que pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, il est possible de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents.

Le nombre prévisionnel de postes à pourvoir pour l'année 2022 est estimé à 20.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'adopter, pour l'année 2022, selon les effectifs maximums autorisés, les créations d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité afin de permettre aux services communautaires d'assurer la continuité du service public**
- **d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2° de la n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois consécutifs,**

**N°21 – ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines - Protection sociale complémentaire - Débat obligatoire portant sur les garanties accordées aux agents communautaires**

Monsieur le Vice-Président Président délégué aux ressources humaines et à l'administration générale explique que l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, notamment son article 4, prévoit que les assemblées délibérantes organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an.

**Au terme du débat et dans l'attente des décrets d'application de l'ordonnance relative à la protection sociale complémentaire, le conseil communautaire décide de prendre acte :**

- **des enjeux, des nouvelles dispositions règlementaires prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et du dispositif existant au sein de la collectivité,**
- **que le dispositif de participation au financement de la protection sociale complémentaire actuel sera réexaminé à la lumière des publications règlementaires à venir notamment sur les montants de référence.**

**N°22 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien du projet communal – Commune de Jaligny-sur-Besbre**

Monsieur le Vice-Président Président délégué aux ressources humaines et à l'administration générale explique que la commune de Jaligny sur Besbre pour solliciter l'aide du Conseil départemental au titre du dispositif « Dispositif de reconquête des centres villes et centres bourgs », la commune a besoin de l'avis du conseil communautaire.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **de soutenir le projet de revitalisation du centre bourg de la commune de Jaligny-sur-Besbre.**

**N°22a– DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien du projet communal – Commune de Saint Pourçain sur-Besbre**

Monsieur le Vice-Président Président délégué aux ressources humaines et à l'administration générale explique que la commune de Saint Pourçain sur-Besbre pour solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux a besoin de l'avis du conseil communautaire.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **de soutenir le projet de rénovation et transformation d'un bâtiment communal en 10 studios meublés de la commune de Saint Pourçain-sur-Besbre.**

**N°22b – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien du projet communal – Commune de Saligny sur Roudon**

Monsieur le Vice-Président délégué aux ressources humaines et à l'administration générale explique que la commune de Saligny sur Roudon pour solliciter l'aide du Conseil départemental au titre du dispositif « Dispositif de reconquête des centres villes et centres bourgs », la commune a besoin de l'avis du conseil communautaire.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **de soutenir le projet de revitalisation du centre bourg de la commune de Saligny sur Roudon**

**N°23 – ADMINISTRATION GENERALE – Finances – Mission Locale de Moulins – Convention d'objectifs 2021**

Monsieur le Vice-Président délégué aux ressources humaines et à l'administration générale rappelle que depuis plus de 10 ans, la Communauté de communes et l'Association Mission Locale de Moulins sont engagées pour développer des actions d'insertion au profit des jeunes du territoire communautaire. A ce titre, l'EPCI verse une subvention annuelle par convention tacitement reconduite.

En 2021, la Communauté de communes a effectué un versement de 30 486 €. Pour justifier ladite décision communautaire, il propose de valider la convention d'objectifs correspondante.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **de confirmer le partenariat entre la Mission Locale de Moulins et la Communauté de communes pour l'année 2021,**
- **de valider la convention d'objectifs ci-annexée entre la Mission Locale de Moulins et la Communauté de communes pour l'année 2021,**

**N°24 – INSTITUTION – Motion – Restructuration des services de la Direction des Finances Publiques de l'Allier**

Monsieur le Vice-Président explique que les communes et la Communauté de communes subissent les conséquences d'une restructuration de ces services de l'Etat, à savoir, notamment :

- la durée excessive dans le traitement des opérations,
- le dépassement des délais de paiement des fournisseurs et des entreprises,
- la réclamation de paiement aux usagers non destinataires des titres de recettes et des avis des sommes à payer, du fait d'un retard considérable dans l'envoi des documents...

L'assemblée communautaire :

- réaffirme la nécessité d'un service de gestion comptable de proximité pour les usagers, les communes et leurs établissements publics,
- s'inquiète des conséquences de la restructuration des services de la Direction Départementale des Finances Publiques en matière de traitement des opérations comptables des collectivités et établissements publics,
- demande à maintenir les avantages du service public tel qu'il était dévolu dans les Trésoreries pour les usagers, les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- demande à la Direction Départementale des Finances Publiques de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour répondre aux graves difficultés rencontrées par les usagers, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et ses communes membres, dans les meilleurs délais.

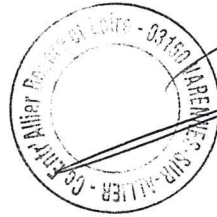
**L'assemblée communautaire, à l'unanimité :**

- **adopte la présente motion, laquelle sera transmise à :**
  - Madame la Préfète de l'Allier,
  - Madame la Députée de l'Allier (3<sup>ème</sup> circonscription)
  - Monsieur le Député de l'Allier (1<sup>ère</sup> circonscription)

La séance est levée à 22h05

Fait à Varennes-sur-Allier, le 24 février 2022

Le Président,



Roger LITAUDON